

PLAN LOCAL D'URBANISME

VILLE DE COIGNIERES

REGLEMENT GRAPHIQUE - PRESCRIPTIONS

PIECE N°4.3

1/5000 ème - 1 cm = 50 m

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du



Qualité architecturale, paysagère et environnementale

- Bande non constructible de 10 m le long de la Mauldre, de ses affluents et du Ru du Pommeret (L.151-23 du CU)
- Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à mettre en valeur (Article L113-1 et suivants du CU)
- Alignement d'arbres et haies à protéger (L.151-19 du CU)
- Murs et murets à protéger (L.151-19 du CU)
- Lisière forestière des massifs forestiers de plus de 100 hectares (L.151-23 du CU)
- Sources ou mares à protéger (L.151-23 du CU)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 du CU)
- Arbre remarquable (L.151-23 du CU)
- Cheminements et voies à conserver (L.151-38 du CU)
- Elément de patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du CU)
- Espace paysager à protéger (L.151-19 du CU)
- Zones humides avérées - Classe A (L.151-23 du CU)
- Zones humides probables - Classe B

Autres prescriptions

- Emplacement réservé (L. 151-41 du CU)
- Périmètre de 500 m autour des gares
- Périmètre d'application du linéaire commercial (L.151-16 du CU)
- Orientations d'aménagement et de programmation (L.151-6 du CU)

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires



Numéro	Localisation	Destination	Bénéficiaire	Surface
ER n°1	Carrefour de la Malmédonne	Aménagement du carrefour de la Malmédonne	CA SQY	1 230 m²
ER n°2	RN10 et rue Gibet	Création d'une contrallée, RN10, du carrefour de la Malmédonne à la rue du Gibet	CA SQY	3 250 m²
ER n°3	RD213 et rue des Frères Lumières	Aménagement du carrefour à l'intersection de la RD213 et de la rue des Frères Lumières	Commune de Coignières	682 m²
ER n°4	Avenue de la Gare et Rue du Pont d'Aulneau	Création d'une voie dédiée aux mobilités douces (Quartier Gare)	CA SQY	1 080 m²
ER n°5	Avenue de la Gare	Création d'une voie dédiée aux mobilités douces (Prolongement du Quartier Gare)	CA SQY	1 910 m²